

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2006 B 02527

Numéro SIREN : 489 800 805

Nom ou dénomination : (groupe) ASTEK

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2019 sous le numéro de dépôt 20482

A d n P a r i s

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

109, rue de Courcelles - 75017 PARIS

4, rue du Bulloz - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX

g r o u p e (a s t e k)

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 423.250 euros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 - 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

Rapport d'audit du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

(exercice clos le 31 décembre 2018)

g r o u p e (a s t e k)

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 423.250 €uros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 - 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

Rapport d'audit du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

(exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale de la société groupe (astek).

En notre qualité de commissaire aux comptes de (groupe) astek et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de celle-ci dont les comptes font l'objet de l'audit relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2018, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 24 mai 2019.

Pour Adn Paris,
Société de Commissaires aux Comptes :

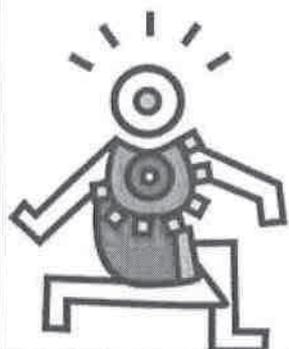


Philippe SIXDENIER,
Mandataire social



Rapport financier annuel
des comptes consolidés
Groupe Astek

31 décembre 2018



Groupe Astek
Les Patios, Bâtiment D
77-81ter, rue Marcel Dassault
92 100 Boulogne Billancourt



Table Des Matières

1. ETATS FINANCIERS	4
1.1 ETAT DE SITUATION FINANCIERE - BILAN CONSOLIDE	4
1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
• <i>Retraitement des états financiers consolidés 2017 conformément à IAS 8 :</i>	<i>5</i>
1.3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	6
1.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	7
2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITE DE CONSOLIDATION, METHODE ET REGLES D’EVALUATION....	8
2.1 FAITS MARQUANTS DE L’EXERCICE.....	8
2.2 LA SOCIETE.....	8
2.3 REFERENTIEL COMPTABLE	8
2.4 MODALITES DE CONSOLIDATION	10
• <i>Filiales.....</i>	<i>11</i>
• <i>Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées</i>	<i>11</i>
2.5 METHODES ET REGLES D’EVALUATION	11
• <i>Utilisation d’estimations et exercice du jugement</i>	<i>11</i>
• <i>Regroupement d’entreprise et écart d’acquisition.....</i>	<i>12</i>
• <i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>12</i>
• <i>Immobilisations corporelles</i>	<i>13</i>
• <i>Contrats de location-financement.....</i>	<i>14</i>
• <i>Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	<i>14</i>
• <i>Actifs financiers</i>	<i>15</i>
• <i>Créances clients et autres créances courantes.....</i>	<i>15</i>
• <i>Trésorerie et équivalents.....</i>	<i>15</i>
• <i>Opérations en devises – méthodes de conversion.....</i>	<i>15</i>
• <i>Résultat par action.....</i>	<i>16</i>
• <i>Provisions pour risques et charges et passifs éventuels</i>	<i>16</i>
• <i>Emprunts et autres passifs financiers.....</i>	<i>16</i>
• <i>Impôts différés.....</i>	<i>16</i>
• <i>Crédit impôt recherche.....</i>	<i>17</i>
• <i>Engagements de retraite et prestations assimilées</i>	<i>17</i>
• <i>Subventions d’investissements.....</i>	<i>18</i>
• <i>Fait générateur du chiffre d’affaires</i>	<i>18</i>
• <i>Autres produits et charges opérationnels</i>	<i>18</i>
• <i>Contrat d’affacturation.....</i>	<i>19</i>
• <i>Actions propres.....</i>	<i>19</i>
• <i>Paiements en action</i>	<i>19</i>
3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	20
• <i>Présentation de la maison mère.....</i>	<i>20</i>
• <i>Identité des sociétés du groupe et détention</i>	<i>20</i>
4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN.....	21
4.1 ECART D’ACQUISITION	21
4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22
4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23
4.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23
4.5 CREANCES.....	24

4.6	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES ET VENTILATION PAR ECHEANCE	25
4.7	AUTRES DETTES.....	25
4.8	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES (K€).....	26
4.9	IMPOTS DIFFERES (K€)	26
5.	DETAIL DES COMPTES DU RESULTAT	27
5.1	CHARGES DE PERSONNEL (K€)	27
5.2	LES CHARGES EXTERNES (K€)	27
5.3	LES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATIONS (K€)	28
5.4	LES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS (K€).....	28
5.5	RESULTAT FINANCIER (K€)	28
5.6	IMPOTS (K€)	29
6.	AUTRES INFORMATIONS ANNEXES.....	30
6.1	GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	30
6.2	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	30
6.3	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	30
6.4	ENGAGEMENTS HORS BILAN	30
6.5	EFFECTIF MOYEN	31
6.6	EVENEMENTS POST CLOTURE	31

1. ETATS FINANCIERS

1.1 Etat de situation financière - Bilan Consolidé

ACTIF	2018.12	2017.12
<i>En milliers d'euros</i>		
Immobilisations incorporelles	8	5
Ecart d'acquisition	45 331	45 331
Immobilisations corporelles	1 013	682
Autres actifs financiers	1 423	1 471
Impôts différés	542	455
Autres actifs long terme	1	1
Total Actifs non-courants	48 318	47 944
Clients et autres débiteurs	61 206	67 600
Créances d'impôt	7 369	5 828
Autres actifs courants	1 395	1 117
VMP et autres placements	599	319
Disponibilités	3 040	3 974
Total Actif courants	73 609	78 837
Total Actif	121 927	126 782
PASSIF	2018.12	2017.12
<i>En milliers d'euros</i>		
Capital	423	492
Primes liées au capital	0	0
Actions propres	0	-369
Autres réserves	-289	-184
Résultats accumulés	32 980	35 276
Total Capitaux propres, part du groupe	33 114	35 215
Intérêts minoritaires	21	-328
Total des capitaux propres	33 135	34 887
Engagements envers le personnel	1 824	1 648
Autres provisions	12 592	15 596
Impôts différés	285	416
Autres passifs long terme	5 865	11 426
Total passifs non courants	20 566	29 086
Emprunts et concours bancaires	4 921	5 850
Fournisseurs et autres créditeurs	58 843	53 676
Dettes d'impôt	510	46
Autres passifs courants	3 951	3 238
Total passifs courants	68 226	62 809
Total des passifs	88 792	91 895
Total Passif	121 927	126 782

1.2 Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT <i>En milliers d'euros</i>	2018.12	2017.12 Proforma	2017.12 Publié
Chiffre d'affaires	197 653	176 432	176 432
Autres produits de l'activité	28	126	126
Achats consommés	-499	-458	-458
Charges externes	-42 909	-35 198	-35 198
Charges de personnel	-138 767	-125 247	-125 247
Impôts et taxes (*)	-3 438	-3 043	-4 982
Dotations aux amortissements	-489	-310	-310
Dotations aux dépréciations et provisions	-2 078	-3 879	-3 879
Autres produits et charges d'exploitation	1 629	4 618	4 618
Résultat opérationnel courant	11 130	13 041	11 102
Autres produits et charges opérationnels	1 913	-194	-194
Résultat opérationnel	13 043	12 848	10 909
Coût de l'endettement financier brut	-152	-96	-96
Autres produits et charges financiers	2	-153	-153
Résultat avant impôt	12 894	12 598	10 659
Impôts sur les bénéfices (*)	-3 909	-3 716	-1 777
Résultat net de l'ensemble consolidé	8 985	8 883	8 883
Intérêts minoritaires	338	89	89
Résultat net Part du groupe	8 647	8 794	8 794

» **Retraitement des états financiers consolidés 2017 conformément à IAS 8 :**

Le Groupe considère que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à laquelle les sociétés françaises sont soumises depuis le 1er janvier 2010, répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12§2.

Cette dernière a donc été reclassée de la ligne « Impôts et taxes » à la ligne « Impôts sur les bénéfices » pour un montant de 1.939 K€ au titre de 2017.

1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE <i>En milliers d'euros</i>	2018.12	2017.12
Résultat net total consolidé	8 985	8 883
Ajustements		
Elim. des amortissements et provisions	-2 340	-1 745
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-89	127
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	6 556	7 265
Elim. de la charge (produit) d'impôt	3 909	1 777
Elim. du coût de l'endettement financier net	152	96
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	10 616	9 138
Incidence de la variation des créances clients	-1 241	-376
Incidence de la variation des dettes fournisseurs	-3 485	-11 076
Impôts payés	-5 221	3 268
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	669	954
Incidence des variations de périmètre	27	-6 503
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-346	-247
Variation des prêts et avances consentis	50	118
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	367	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	98	-6 631
Augmentation de capital		
Cession (acquisition) nette d'actions propres	369	-369
Emission d'emprunts		4 956
Remboursement d'emprunts	-1 370	-788
Intérêts financiers nets versés	-152	-224
Dividendes payés aux minoritaires		
Autres flux liés aux opérations de financement	-32	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-1 185	3 576
Incidence de la variation des taux de change	38	-65
Incidence des changements de principes comptables		-43
Variation de la trésorerie	-380	-2 209
Trésorerie d'ouverture	3 817	6 025
Trésorerie de clôture	3 437	3 817
Trésorerie Active	3 643	4 297
VMP	603	323
Disponibilité	3 040	3 974
Trésorerie Passive - Concours Bancaires Courants	206	480
Trésorerie Nette	3 437	3 817

La notion de trésorerie nette utilisée par le Groupe correspond à la trésorerie immédiatement disponible, au sens de la norme IAS 7 et du tableau de flux de trésorerie.

1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES <i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves et reports à nouveau	Résultat	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
CAPITAUX PROPRES 2016.12 corrigés	492	-		18 035	8 652	27 179	- 44	27 135
Affectation du résultat N-1				8 652	- 8 652	-		-
Distribution de dividendes					- 573	- 573	+ 382	- 955
Rachat d'actions propres (*)			- 369			- 369		- 369
Résultat net de l'exercice					8 794	8 794	89	8 883
Ecart de conversion				184		184	9	193
Autres retraitements						-		-
CAPITAUX PROPRES 2017.12	492	-	- 369	26 871	8 221	35 215	- 328	34 887
Opération sur le capital (**)	- 69			- 10 931		- 11 000		- 11 000
Affectation du résultat N-1				8 221	- 8 221	-		-
Distribution de dividendes						-		-
Rachat d'actions propres (*)			369			369		369
Résultat net de l'exercice					8 647	8 647	338	8 985
Ecart de conversion				- 103		- 103	11	- 92
Autres retraitements				- 14		- 14		- 14
CAPITAUX PROPRES 2018.12	423	-	-	24 044	8 647	33 114	21	33 135

(*) Aux termes d'un Directoire en date du 14 février 2017, il a été décidé de procéder au rachat de 7.380 actions de la Société (groupe) Astek en vue de leur réattribution à titre gratuit après une période d'acquisition d'une durée d'un an.

(**) Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01 août 2018, il a été décidé la réduction du capital de la Société d'un montant maximum de 68.750 euros, par voie d'achat en vue de leur annulation de 68.750 actions de 1 €uro de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées, sur les 492.000 actions composant le capital social. Après réduction, le capital de la Société a été ramené de 492.000 euros à 423.250 €uros.

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITE DE CONSOLIDATION, METHODE ET REGLES D'EVALUATION

2.1 Faits marquants de l'exercice

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} décembre 2017, il a été procédé à la dissolution sans liquidation de la société AXONES. La dissolution sans liquidation de la société AXONES a entraîné la transmission universelle de son patrimoine au profit de la société (groupe) astek, son Associé Unique, en date du 2 janvier 2018 avec effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

2.2 La société

Les états financiers consolidés ci-joint présentent les opérations de la société (groupe) Astek et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Son siège social est situé à Boulogne-Billancourt.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Conformément aux prescriptions IFRS, les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui sont évalués et enregistrés à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans les perspectives d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de la période ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de la période constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

2.3 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2018 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2017 établi selon le même référentiel.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standard Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm.

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2018 et parus au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliqués.

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés lors de la préparation des états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2017, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, d'application obligatoire pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2018 et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe :

- **IFRS 15, Amendement et clarification, « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».** Le principe de cette nouvelle norme est de comptabiliser le produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. Cette nouvelle norme se traduit également par une amélioration des informations à fournir en annexe, un guide d'application pour les transactions qui n'étaient pas complètement traitées précédemment (par exemple, les produits de services et les modifications de contrat) et les dispositions d'application pour les contrats à éléments multiples. La norme pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :
 - L'identification du contrat ;
 - L'identification des différentes obligations de performance c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur ;
 - La détermination du prix global du contrat ;
 - L'allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
 - La comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts afférents lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'impact sur le résultat net, ni sur la présentation du chiffre d'affaires.

- **IFRS 9 « Instruments financiers »** (version finale) et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 applicable à compter du 1^{er} janvier 2018. La version finale de la norme IFRS 9 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet : classification et évaluation, dépréciation et la comptabilité de couverture. Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :
 - ② une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ;
 - ② un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues » ;
 - ② une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. L'objectif global est d'améliorer l'information des investisseurs.

L'application des dispositions spécifiques de l'approche par superposition n'a pas conduit à modifier les comptes publiés de l'exercice 2017.

La norme IFRS 9 n'a pas eu d'autres impacts. En effet, l'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de dépréciation complémentaire des créances clients au titre des pertes attendues, et la société n'a pas effectué de restructurations de dettes financières et n'a pas de contrat de couverture sous forme d'options.

Les autres amendements et interprétations applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ne sont pas applicables. Il s'agit principalement de :

- Amendement IFRS 2 - « Classifications et évaluations des transactions de paiements fondé sur des actions » ;
- IFRIC 22 - « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée » ;
- Cycle d'améliorations annuelles 2014-2016 (amendements IFRS 1, IFRS 12 et IAS 28 « Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises »).

Le Groupe ASTEK applique ces diverses normes et amélioration de normes. Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Ces textes sont les suivants :

- **IFRS 16 « Contrats de location ».** La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes à compter du 1^{er} janvier 2019. Le changement le plus important est que tous les contrats de location seront portés au bilan des preneurs, ce qui donnera une meilleure visibilité de leurs actifs et de leurs passifs. IFRS 16 traite tous les contrats comme des contrats de location-financement. Les contrats de location de moins d'un an et les contrats portant sur des actifs de peu de valeur sont exemptés des obligations posées par IFRS 16. IFRS 16 ne modifie pas la comptabilisation des contrats de services. En revanche, elle donne des indications utiles pour distinguer, dans un contrat complexe, la partie « services » de la partie « location ».

Le groupe a prévu de retenir comme méthode de transition la méthode rétrospective simplifiée. Le retraitement des contrats de location portera principalement sur les contrats de location immobilière. La norme IFRS 16 aura pour impact au compte de résultat une annulation des charges de loyer, et une constatation de dotations aux amortissements et de charges financières, et au bilan la constatation d'un actif lié au droit d'utilisation et d'un passif financier au titre de l'obligation liée au paiement des loyers. L'actif et le passif seront présentés au bilan dans une rubrique spécifique. L'application de cette norme ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le résultat net et les capitaux propres du groupe.

- **IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat »** (publiée en octobre 2018 par la Commission Européenne) ;
- **Amendement IFRS 9 « clause de remboursement anticipé avec compensation négative »** (publié en mars 2018 par la Commission Européenne), sous réserve de l'adoption par la Commission Européenne, prévue pour le 1^{er} trimestre 2019 ;
- Cycle d'améliorations annuelles 2015-2017 ;
- Amendement IAS 19.

2.4 Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Dans le cas de sociétés, sous influence notable (en règle générale une détention inférieure à la moitié des droits de vote) la méthode de mise en équivalence est retenue.

Au 31 décembre 2018, les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition. Pour les filiales cédées en cours d'exercice ou dont le contrôle a été perdu, seuls les résultats de la période antérieure à la date de cession sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Le Groupe ne contrôle pas d'entités ad hoc.

➤ Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

(Groupe) Astek détient plus de la moitié des droits de vote dans toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée en note 4.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

➤ Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les états financiers couvrent une période 12 mois.

La société (groupe) Astek ainsi que ses filiales clôturent leur exercice social le 31 décembre.

2.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

➤ Utilisation d'estimations et exercice du jugement

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date de l'arrêté. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vue des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill qui font au minimum annuellement l'objet d'un test de perte de valeur ;
- La reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats et des coûts associés liés aux contrats à long terme dont les volumes de production sont fondés sur des hypothèses opérationnelles,
- La reconnaissance d'impôts différés actifs,
- Les tests de valeurs les provisions courantes et non courantes et des engagements de retraite.

Le Groupe a pris en considération l'environnement de crise économique et financière dans ses estimations notamment pour l'élaboration de ses business plans et dans les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs des provisions.

➤ Regroupement d'entreprise et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 révisée.

Le coût d'une acquisition correspond à la contrepartie transférée (complément de prix inclus), mesurée à la juste valeur le jour de l'acquisition, majorée du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue.

Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur a le choix d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle, soit à la juste valeur (écart d'acquisition complet) soit pour la quote-part dans la juste valeur de l'actif net de l'entité acquise.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette juste valeur constitue la valeur d'entrée des actifs et passifs acquis, qui sont ensuite évalués conformément aux différentes normes auxquelles ils se rattachent.

Le goodwill est déterminé par différence entre le coût d'acquisition tel que défini ci-dessus, et la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat.

Les compléments de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Tout ajustement de ces compléments de prix postérieurement à l'acquisition est comptabilisé en résultat de période, sauf s'il intervient pendant le délai d'affectation (soit 1 an après la date d'acquisition) et qu'il résulte de nouvelles informations permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise du contrôle. Dans ce cas, l'ajustement est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

➤ Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition (immobilisations incorporelles acquises auprès d'un tiers) ou de production (immobilisations générales en interne) selon la norme IAS 38.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

*** Note sur les dépenses de recherche et de développement**

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche appliquée supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la fabrication de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation les critères suivants sont remplis:

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- son intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou de le vendre,
- sa capacité à l'utiliser ou la vendre,
- la manière dont l'actif génèrera des avantages économiques futurs ainsi que le chiffrage de ces avantages économiques futurs,
- la disponibilité actuelle ou future des ressources nécessaires pour réaliser le projet,
- sa capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent notamment les coûts de la main d'œuvre directe et les frais de sous-traitance. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles. Elles sont amorties sur la durée probable d'utilisation.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

*** Autres immobilisations incorporelles**

Les logiciels sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité, soit 1 à 3 ans.

➤ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan, en tenant compte des conditions prévues par la norme IAS16, à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée d'utilité restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Comme le prévoit la norme IAS 16, chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amorti séparément (amortissement par composants). L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée d'utilité, comme suit :

Agencements et aménagements	3 à 10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériel et outillage industriel	3 ans
Matériel bureautique et informatique	3 à 5 ans
Matériels de transport	3 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Les plus ou moins-values de cession résultent de la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés.

Contrats de location-financement

Conformément à la norme IAS 17, les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Les contrats de location sont alors comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location du bien loué, en immobilisation à l'actif contre une dette au passif. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. Pour chaque période comptable, le contrat donne lieu à une charge d'amortissement de l'actif amortissable et à une charge financière.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les goodwill et les immobilisations incorporelles non mises en service à la date d'arrêt.

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie). Ces entités correspondent à des filiales ou des zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté, dont l'activité continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'évaluation de la valeur recouvrable de chaque UGT, s'appuyant notamment sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisée, est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 7 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont appliqués à l'ensemble des évaluations des entités générant leur flux propres de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill, puis à la réduction des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité, et reconnue en résultat opérationnel.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut être reprise.

➤ Actifs financiers

Les placements et autres dépôts et cautionnements ayant une échéance fixée supérieure à un an, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance, sont classés en tant qu'actifs non courants. Les participations dans les sociétés non consolidées sont analysées comme des actifs financiers disponibles à la vente. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, en l'absence de marché actif ne permettant pas de déterminer leur juste valeur de façon fiable. En cas de baisse significative ou durable de leur valeur d'utilité une perte de valeur est constatée. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation de chaque société. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

➤ Créances clients et autres créances courantes

Les créances d'exploitation comprennent principalement des créances clients qui correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. La valeur nominale d'origine des créances est diminuée le cas échéant du montant des pertes de valeur liées au risque de non recouvrabilité partielle ou totale des créances.

Les créances échues font l'objet des dépréciations suivantes :

- Les créances de plus de douze mois ou en statut contentieux sont provisionnées à 100%.
- Les créances échues depuis plus de 6 mois sont provisionnées à 60%.
- Les créances échues depuis plus de 3 mois sont provisionnées à 30%.

➤ Trésorerie et équivalents

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ». La trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers inclut également les découverts bancaires et les lignes de trésorerie court terme.

➤ Opérations en devises – méthodes de conversion

* Transactions libellées en devises étrangères :

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

* États financiers libellés en devises :

Les actifs et les passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges de ces sociétés, sont convertis en euros en utilisant les taux moyens de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

➤ Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les principes suivants :

- résultat de base par action : le résultat de la période (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après déduction des actions propres détenues au cours de la période. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est une moyenne annuelle pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice ;
- résultat dilué par action : le résultat de la période (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives : options de souscription d'actions et actions gratuites.

➤ Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'évènements passés qui génèrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que les sorties futures de trésorerie peuvent être estimées de manière fiable.

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

De manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

➤ Emprunts et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Dans le cas des dettes d'exploitation, elles ont des échéances inférieures à un an à l'origine, leur valeur nominale constitue donc une bonne approximation de ces dettes.

➤ Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

➤ Crédit impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche est considéré comme relevant de la norme IAS 20 Subventions publiques. La part du crédit impôt recherche, affectable aux frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles, est comptabilisée en diminution de cet actif.

Le produit de crédit impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en autres produits d'exploitation.

➤ Engagements de retraite et prestations assimilées

Le Groupe est essentiellement soumis à des régimes de retraite à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les obligations du Groupe se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Le groupe est également soumis à des régimes de retraite à prestations définies. Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le Groupe est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulé en contrepartie des services rendus, selon la méthode des unités de crédit projetées. Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite. Les indemnités de départ en retraite sont directement liées à l'application de la convention collective.

Elles concernent les indemnités à verser en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. Les prestations ainsi calculées sont actualisées et comptabilisées au bilan.

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 31 décembre 2018 après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 1,74%.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 67 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

Fait générateur du chiffre d'affaires

* **Ventes de marchandises**

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

* **Prestations de services**

Les résultats sur prestations d'assistance technique sont appréhendés au rythme de la réalisation des travaux. Les prestations facturées mais non encore réalisées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Le revenu des contrats au forfait dont l'exécution est effectuée sur plusieurs exercices est évalué à la clôture selon la méthode de l'avancement, sous déduction des éventuelles pertes à terminaison et comptabilisé en factures à établir.

* **Commissions**

Les ventes réalisées à travers un mandat de facturation donnent lieu à un chiffre d'affaires équivalent à la marge brute générée.

Les principes d'enregistrement et de reconnaissance du chiffre d'affaires, appliqués conformément à la norme IFRS 15 n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés.

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'impact sur le résultat net, ni sur la présentation du chiffre d'affaires.

Autres produits et charges opérationnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. La présentation de ces éléments est effectuée selon la recommandation 2013-03 de l'ANC

➤ Contrat d'affacturage

La cession des créances commerciales, dans le cadre du contrat d'affacturage doit être analysée par référence à la norme IAS 39 qui prescrit une analyse en substance du contrat en fonction de trois critères principaux de déconsolidation des actifs financiers, applicables notamment aux cessions de créances, à savoir :

- l'expiration ou le transfert des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ;
- le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ;
- la perte du contrôle de l'actif.

Le Groupe ne remplit pas ces critères l'obligeant à présenter dans ces comptes la mobilisation de créances qui se traduit par :

- L'enregistrement de la créance cédée dans un compte courant, la contrepartie est en compte de dettes.

➤ Actions propres

Les actions propres détenues par le groupe sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Tout impact lié aux actions propres au-delà du prix d'acquisition (frais, plus ou moins-value de cession des actions propres, effet impôt) est directement imputé en réserves consolidées.

➤ Paiements en action

Les dirigeants du groupe peuvent bénéficier d'attribution gratuite d'actions.

La norme IFRS 2 impose la comptabilisation d'une charge correspondant au coût des services reçus par l'entreprise en contrepartie des options attribuées. Le montant de cette charge est déterminé par référence à la valeur de l'option de souscription à la date d'attribution (cette charge n'est pas réévaluée au cours de la vie de l'option). La date d'attribution correspond à la date d'octroi des options.

Les attributions gratuites d'actions tiennent compte des conditions attachées à l'attribution et font l'objet d'un enregistrement linéaire entre la date d'attribution d'origine et la date d'acquisition définitive par les salariés, tout en intégrant la probabilité de présence des bénéficiaires à la date d'acquisition des droits.

Les avantages ainsi calculés sont comptabilisés en charges de personnel dans le compte de résultat en contrepartie des capitaux propres au passif des comptes consolidés.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Présentation de la maison mère

(groupe) Astek est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Son capital social est de 423.250€, composé de 423.250 actions à 1€ de nominal.

Identité des sociétés du groupe et détention

Unités	2018.12			2017.12		
	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
Astek International	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Projets et Offres	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek SA	99,92 %	99,92 %	IG	99,92 %	99,92 %	IG
Astek Technology Australia PTY LTD	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Belgique	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Mauricius	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Middle East IT	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Polska	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Quebec	80,00 %	100,00 %	IG	80,00 %	100,00 %	IG
Astek Shanghai Information Technology	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Singapore Innovation Technologie PTE LTD	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Suisse	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Services LTD	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek US INC	100,00 %	100,00 %	NI	100,00 %	100,00 %	IG
CATEP	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Groupe Astek	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Industrie	99,99 %	99,99 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
SEMANTYS	85,00 %	85,00 %	IG	85,00 %	85,00 %	IG
Via Consultant Informatique	60,00 %	60,00 %	IG	60,00 %	60,00 %	IG
Axones	-	-	NI	100,00 %	100,00 %	IG
ASTEK INNOVATION IBERIA	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
ASTEK MADAGASCAR	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
Astek Malaysia	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG

Nomenclature des méthodes de consolidation : « NI » signifie Non Intégré, « IG » signifie Intégration Globale, « IP » signifie Intégration Proportionnelle, « MEE » signifie Mise en équivalence et « FME » signifie Fausse Mise en Equivalence.

4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

4.1 Ecart d'acquisition

En milliers d'euros	2017.12 Corrigé	Entrées de périètre	Sorties de périètre	Autres variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Autres	2018.12
Ecart d'acquisition	51 087							51 087
Amt/dép. écarts d'acquisition	-5 756							-5 756
Total Valeur Nette	45 331							45 331

GOODWILL En milliers d'euros	2018.12			2017.12
	Brut	Provision	Net	Net
UGT Groupe Astek	24 248	-	24 248	24 248
UGT Astek SA	9 710	-	9 710	9 710
UGT Astek Industrie / CATEP	10 639	1 643	8 996	8 996
UGT Astek Projets & Offres	4 067	4 067	-	-
UGT Semantys	909	-	909	909
UGT Astek Serivcios	46	46	-	-
UGT Astek Mauricius	72	-	72	72
UGT Via Consultant	1 396	-	1 396	1 396
TOTAL	51 087	5 756	45 331	45 331

Il est précisé que :

- les goodwill de sociétés acquises au cours de l'exercice sont comptabilisés en normes IFRS avec en particulier la comptabilisation à la juste valeur selon la norme IFRS 3 de tous les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des sociétés entrant dans le périmètre.
- les goodwill concernant la société ASTEK généré avant le 31/12/05 a été évalué sur la base des capitaux propres consolidés de ce sous-groupe à cette date. C'est cette même valeur qui a été retenue comme valeur d'apport lors de la création de (GROUPE) ASTEK.
- Le goodwill concernant Astek Industrie (ex Incka et Axlog) est valorisé selon un prix de vente dans le cadre d'une cession non aboutie auprès d'une autre filiale. L'application de cette approche avait entraîné un complément de provisions de 1 438k€.

Les écarts d'acquisition sont regroupés par Unités Génératrices de Trésorerie qui sont le niveau auquel sont effectués les tests de dépréciation.

Les goodwill ont fait l'objet de tests de dépréciation reposant sur une combinaison des méthodes suivantes :

- Evaluation par les cash-flows actualisés des sociétés, les principaux paramètres étant :
Prévision sur 5 ans puis projection à l'infini
Taux d'actualisation avant impôt médian à 10%
Taux de croissance avant impôt à l'infini médian à 2%
- Accompagnés d'une vérification de la cohérence :
Du poids relatif de la valeur terminale
Calcul de sensibilité effectué
- Multiples de sociétés comparables

La mise en oeuvre de ce test n'a abouti à aucune dépréciation des UGT sur l'exercice 2018.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2017.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Redassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	2018.12
Logiciels	95	22							118
Autres immobilisations incorporelles	4	6							10
Immobilisations incorporelles	100	29							128
Amt/Dép. logiciels	-95			-16					-111
Amt/Dép. autres immos incorp.				-9					-9
Amt/Dép. immobilisations incorporelles	-95			-25					-120
Total valeur nette	5	29	-1	-25					8

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2017.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	2018.12
Constructions	369		-363		-6				
Installations tech, matériel & outillage	465	146							611
Matériel de bureau	358	30			1				389
Matériel de transport	73				1				74
Matériel informatique	1 246	132	-3		11				1 386
Immobilisations corporelles en cours		8							8
Avances et acomptes s/imm. corp.	2		-2						
Autres immobilisations corporelles	9	305						577	691
Immobilisations corporelles	2 512	621	-368					577	3 373
Anti/Dép. Matériel de bureau	-247			-32	-1				-281
Anti/Dép. Matériel transport	-48			-10	-1				-59
Anti/Dép. Matériel informatique	-1 168		1	-92	-10				-1 269
Anti/Dép. constructions	-86		91	-6	1				
Anti/Dép. install tech, matériel & outill.	-302			-77	1				-378
Anti/Dép. autres immobilisations corp.	-8			-247				-124	-379
Anti/Dép. immobilisations corporelles	-1 861		92	-453	-9			-124	-2 355
Total valeur nette	692	621	-277	-483	-2			453	1 013

4.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent essentiellement aux dépôts versés dans le cadre des contrats de location immobilière.

En milliers d'euros	2017.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	2018.12
Titres de participation	250					52			250
Créances rattachées à des part. - courant	4								4
Titres immobilisés (AFS - non courant)	5								5
Titres immobilisés (AFS - courant)	12								12
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	1 401	92	-142		2	407			1 363
Immobilisations financières	1 221	92	-142		2	459			1 625
Dépréciations des titres	-198								-198
Dép. immobilisations financières	-198								-282
Total valeur nette	1 471	92	-142		2	459			1 423

Les titres non consolidés s'analyse comme suit : Astek Madrid (55 K€), Astek Mexique (3 K€), BAG SAS (5 K€) et Astek Vietnam (135 K€) qui sont des filiales actuellement en sommeil ; et les titres de la filiale en cours de Liquidation Axones Tunisie (52K€).

Ces titres sont dépréciés à 100% (à l'exception d'Axones Tunisie).

4.5 Créances

L'analyse des créances se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2018.12	2017.12
Clients et comptes rattachés	47 882	46 181
Factures à établir	10 595	8 901
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	152	97
Total Clients et comptes rattachés	58 629	55 179
Créances sur personnel & org. sociaux	87	130
Créances fiscales - hors IS - courant	1 770	2 144
Comptes courants Groupe actif - courant	3 174	12 213
Autres créances - courant	1 351	1 585
Total Autres créances	6 382	16 072
Dép. Clients et comptes rattachés	-757	-602
Dép. comptes courants	-3 049	-3 049
Total Clients et comptes rattachés	-3 806	-3 651
Total Clients et autres débiteurs	61 206	67 600
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	7 369	5 828
Créances d'impôts	7 369	5 828
Autres actifs courants	1 395	1 117
Autres actifs courants	1 395	1 117

Les créances clients « France » ont été cédées à des tiers, dans le cadre de conventions de cession de créances, conclues avec un organisme d'affacturage.

Au 31 décembre 2018, le solde des créances cédées et non réglées s'élève à 31 775 K€ (cf. §2.5 – Contrat d'affacturage).

Les normes groupe imposent la dépréciation des créances en risque de recouvrement. Il n'existe donc pas de créance échue significative et non dépréciée au 31 décembre 2018.

Comme indiqué supra en note 1.1, la mise en œuvre de la norme IFRS 9 n'a pas conduit à constater de dépréciation complémentaire au titre des pertes attendues sur les créances clients.

Hormis les créances d'impôts, il s'agit de créances court terme à moins d'un an. La ventilation des créances d'impôts par échéance est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2018.12	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	7 369	1 856	1 233	228	4 052	

4.6 Emprunts et dettes financières et ventilation par échéance

En milliers d'euros	2018.12	2017.12	Moins de 1 an		
			Moins de 1 an	1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements financiers	4 713	5 367	2 287	2 326	100
Intérêts courus sur emprunts	0	0			
Concours bancaires	206	480	206		
Autres dettes financières	3	3	3		
Dettes Financières	4 921	5 850	2 495	2 326	100

Les remboursements de dettes financières au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 1.370K€.

4.7 Autres dettes

En milliers d'euros	2018.12	2017.12
Dettes fournisseurs	5 645	5 184
Factures non parvenues	1 591	1 518
Total dettes et comptes rattachés	7 236	6 702
Dettes sociales - courant	20 120	20 811
Dettes provisionnées Participation des salariés	290	196
Dettes fiscales (hors IS) - courant	12 101	12 624
Dividendes à payer	91	91
Factor	17 329	13 009
Autres dettes - courant	1 676	243
Total autres dettes	51 607	46 974
Total Fournisseurs et autres débiteurs	58 843	53 676
Etat, Impôt sur les bénéfices - dettes - courant	510	46
Dettes d'impôts	510	46
Clients avances et acomptes reçus	41	54
Clients - Avoirs et RRR	3 757	
Autres passifs courants	153	73
Total des autres passifs courants	3 951	127

Il s'agit de dettes court terme dont l'échéance est à moins d'un an.

4.8 Provision pour risques et charges

En milliers d'euros	2017.12	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Variations des cours de changes	Variations de périmètre	Reclassements	Incidences des changements de méthodes	2018.12
Provisions pour litiges - non courant	15 596	2 710	-2 434	-3 280					12 592
Total Provisions pour risques	15 596	2 710	-2 434	-3 280					12 592
Provisions pour pensions et retraites - non courant	1 648	180	-5			1			1 824
Total Provisions pour charges	1 648	180	-5			1			1 824

Les provisions pour litiges s'analysent comme suit :

- Litiges prud'hommaux : 4 132 K€
- Litiges sociaux et fiscaux : 6 128 K€
- Autres : 2 311 K€

4.9 Impôts différés

En milliers d'euros	2017.12	Incidence résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	2018.12
Impôts différés - actif	455	155	-1	-58	-8	542
Impôts différés - passif	416	-83	-3	-37	-8	285
Solde net d'impôt différé	38	238	-4	-20		258
Ventilation de l'impôt différé par nature						
Données de liasse	-69	73	2			6
ID / différences temporaires	-434	145		-20		-310
ID / Autres retraitements.						
ID / Retraitement des engagements de retraite	541	21				562
Solde net d'impôt différé par Nature	38	238	-2	-20		258

5. DETAIL DES COMPTES DU RESULTAT

5.1 Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2018.12	2017.12 Proforma
Rémunérations du personnel	-98 593	-89 770
Charges de sécurité soc. et de prévoy. (*)	-36 367	-32 641
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-3 342	-2 674
Participation des salariés	-290	-182
Dot./Prov. engagements de retraite	-180	-67
Rep./Prov. engagements de retraite	5	87
TOTAL des charges de Personnel	-138 767	-125 247

(*) Il a été comptabilisé en déduction des charges sociales un produit relatif à l'application du CICE (Crédit d'impôt Compétitivité Emploi) pour un montant de 3.483K€. Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

5.2 Les charges externes

L'analyse des charges par nature est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2018.12	2017.12 Proforma
Achats consommés	-498	-458
Sous-traitance générale	-29 477	-23 463
Locations et charges locatives	-3 548	-3 256
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 062	-1 322
Déplacements, missions	-5 166	-3 924
Publicités	-575	-455
Frais postaux	-735	-612
Entretiens et réparations	-758	-736
Primes d'assurance	-171	-151
Services bancaires	-409	-546
Autres charges externes	-1 008	-734
TOTAL des charges externes	-43 407	-35 656

5.3 Les autres produits et charges d'exploitations

<i>En milliers d'euros</i>	2018.12	2017.12 Proforma
Crédit d'impôt recherche	1 638	1 387
Subventions d'exploitation	37	134
Conseil de surveillance	-608	-608
Autres charges	-214	-310
Rep./dép. des créances (actif circulant)	61	2 582
Rep./provisions d'exploitation	715	1 433
TOTAL des autres produits et charges d'exploitation	1 629	4 618

5.4 Les autres produits et charges opérationnels

<i>En milliers d'euros</i>	2018.12	2017.12 Proforma
Dépréciation Goodwill	0	0
Résultat exceptionnel	1 913	-194
TOTAL des autres produits et charges opérationnels	1 913	-194

5.5 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	2018.12	2017.12 Proforma
Coût de l'endettement financier	-152	-96
Gains de change	73	585
Pertes de change	239	-726
Autres produits et charges financières	-310	-12
Résultat Financier	-149	-249

5.6 Impôts

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2018.12	2017.12 Proforma
Résultat net	8 985	8 883
Charges d'impôts	-3 909	-3 716
RESULTAT AVANT IMPOT	12 894	12 598
Charges d'impôt théorique	-4 298	-4 199
Charge d'impôt consolidée	-3 909	-3 716
CVAE	1 466	1 293
Crédit d'impôt : CIR & CICE	-1 707	-1 689
Redressement fiscaux	-370	-227
Filiales étrangères	-12	261
Déficits nets utilisés sur les filiales	-63	-263
Autres	297	141
TOTAL	-4 298	-4 199

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1 Gestion des risques financiers

🔍 Risque de change

Le Groupe estime ne pas être confronté au risque de change de manière significative.

🔍 Risque de taux

Le Groupe estime ne pas être significativement exposé au risque des taux d'intérêts.

🔍 Risque de liquidité

Le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de liquidité de manière significative.

🔍 Risque actions

Compte tenu de la nature de ses placements (Sicav monétaires), la société n'est pas confrontée aux risques actions.

6.2 Rémunération des dirigeants

Rémunérations versées à l'ensemble des dirigeants du Groupe (en K€) :

<i>En milliers d'euros</i>	2018.12	2017.12
Rémunérations fixes	587	541

6.3 Transactions avec les parties liées

L'objet de la présente note est de mettre en évidence les relations entre le groupe et les actionnaires (ou représentants). Il n'existe, en effet, pas de société sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint qui pourraient être concernées par la norme IAS 24.

Il n'y aucune partie liée identifiée.

6.4 Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

- Des garanties maison-mère à première demande d'un montant global de 2.4m EUR ont été émises suite à la mise en place d'un découvert bancaire et d'un contrat d'affacturage en Pologne.
- Une garantie maison-mère à première demande d'un montant global de 1.2m CAD a été émise suite à la mise en place d'un découvert bancaire au Canada.

- Des nantissements de fonds de commerce d'un montant global de 14m EUR et une garantie à première demande au bénéfice d'un établissement bancaire d'un montant de 0.5m EUR ont été mis en place dans le cadre des litiges sociaux et fiscaux en cours.
- Au titre d'un des financements mis en place en 2017 la société (groupe) Astek s'est engagée à respecter les covenants financiers suivants (sur la base des comptes consolidés) :
 - Fonds propres / Total bilan > 20%
 - Dette financière nette / EBITDA < 2,5
 - Dette financière nette / Fonds propres < 1,2.

6.5 Effectif moyen

	2018.12	2017.12
Cadres	2 358	2 252
Apprentis	2	1
Employés	62	63
Stagiaires	11	2
Dirigeants	2	3
Sous-traitants	526	449
Total Effectif	2 961	2 770

6.6 Evènements post clôture

Aucun évènement post clôture.

(groupe) astek
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
 Au capital de 423.250 €uros
 Siège social : 77/81 Ter rue Marcel Dassault
 Les Patios – Bâtiment D
 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
 489 800 805 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION GROUPE DU DIRECTOIRE

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE

EN DATE DU 25 JUIN 2019

Chers Actionnaires,

Nous vous avons également réunis en Assemblée Générale Mixte Annuelle, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour soumettre à votre approbation les comptes consolidés du Groupe ASTEK au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous vous rappelons en effet que bien que non tenue à cette obligation légale, la société (groupe) astek a décidé d'établir, de faire approuver et de publier des comptes consolidés au niveau de la Société, dans un souci de lisibilité et de transparence vis-à-vis de nos clients et de nos partenaires commerciaux.

A ce titre, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des comptes consolidés de notre Groupe, clos le 31 décembre 2018 - comprenant un bilan consolidé, un compte de résultat consolidé et une annexe - ainsi que le rapport de votre Commissaire aux Comptes sur lesdits comptes.

Nous vous rappelons que, au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation du groupe comprenait les sociétés suivantes :

Dénomination	Adresse	Pays
(groupe) astek	77/81 ter rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	France
Astek SA	77/81 ter rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	France
Astek International	85-87 avenue Pierre Grenier 92100 BOULOGNE	France
Astek Projets et Offres	77/81 ter rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	France
Astek Industrie	77/81 ter rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	France
CATEP	77/81 ter rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	France
SEMANTYS	77/81 ter rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	France
Astek Shanghai Information Technology	Room 706A - Building 1 - No. 100 Quinzhou road SHANGHAI	Chine
Astek Polska	ul. Mokotowska 1, 00-640 - WARSZAWA	Pologne
Astek (Belgique)	Rue de la Presse 4 - 1000 BRUXELLES	Belgique
Astek Services LTD	Lincoln House - 300 High Holborn - LONDON WC1V 7JH	Royaume Uni
Astek Technology	5 Burton Street, Glebe NSW 2037	Australie

Australia PTY LIMITED		
Astek Mauritius LTD	Cyber Tower, 05A4, Ebene, Réduit - MAURITIUS	Maurice
Via Consultants Informatiques (2000)	261 rue Saint Jacques, 5ème étage, MONTREAL H2Y 1M6	Canada
Astek Quebec INC	261 rue Saint Jacques, 5ème étage, MONTREAL H2Y 1M6	Canada
Astek Middle East IT	Nassima Tower, 4th/5th Floor Sheik Zayed Road PO BOX 124303, (DUBAI, UAE)	UAE
Astek Technology Australia PTY LTD	25 Burton Street, Glebe NSW 2037	Australie
Astek Innovation Technology PTE LTD	16 Raffles Quay #38-03 - Hong Leong Building SINGAPOUR (048581)	Singapour
Astek Malaysia Services SDN. BHD	Unit NO. 20-01, Level 20, Menara Centara, NO. 360 Jalan Tuanku Abdul Rahman, 50100 Kuala Lumpur, Wilayah Persekutan	Malaisie
ASTEK INNOVATION IBERIA S.L.U.	38 Avenida Josep Tarradellas - BARCELONA (08029)	Espagne
ASTEK Madagascar Sarlu	Bureau n°03 Immeuble JACARANDA Ambatonakanga, 101 Antananarivo (Madagascar)	Madagascar

Les comptes qui vous seront présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues, telles qu'indiquées en annexe des comptes consolidés, sont identiques à celles de l'exercice précédent.

I - ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1 Résultats économiques et financiers du Groupe

Au titre de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaire consolidé s'élève à **197.653 K€**, contre **176.432 K€** au titre de l'exercice précédent.

Nous avons réalisé un résultat opérationnel courant de **11.130 K€**, contre **11.102 K€** au titre de l'exercice précédent.

En conséquence de ce qui précède, le résultat opérationnel s'élève à **13.043 K€** contre **10.909 K€** au titre de l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le résultat de l'exercice s'élève **8.985 K€**, contre **8.883 K€** au titre de l'exercice précédent, réparti comme suit :

- part revenant au Groupe : **8.647 K€**
- part revenant aux minoritaires : **338 K€**

1.2 Activité des filiales et participations du Groupe

L'activité des filiales faisant partie du périmètre de consolidation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 était la suivante :

Concernant la société ASTEK :

- Activité : société de services et de conseil en informatique		
- Quote-part du capital détenu :	99,92	%
- Valeur nominale des titres détenus :	0,305	€uros
- Capital social au 31.12.2018 :	9.905.228	€uros
- Capitaux propres au 31.12.2018 :	32.265.618	€uros
- Chiffre d'affaires du dernier exercice clos au 31.12.2018 :	83.451.058	€uros
- Résultat du dernier exercice clos au 31.12.2018 :	2.459.636	€uros

Concernant la société ASTEK INDUSTRIE :

- Activité : société de services et de conseil en informatique		
- Quote-part du capital détenu :	99,95	%
- Valeur nominale des titres détenus :	25	€uros
- Capital social au 31.12.2018 :	1.219.750	€uros
- Capitaux propres au 31.12.2018 :	4.466.622	€uros
- Chiffre d'affaires du dernier exercice clos au 31.12.2018 :	20.972.741	€uros
- Résultat du dernier exercice clos au 31.12.2018 :	1.084.728	€uros

Concernant la société ASTEK PROJETS ET OFFRES :

- Activité : société de services et de conseil en informatique		
- Quote-part du capital détenu :	100	%
- Valeur nominale des titres détenus :	15,24	€uros
- Capital social au 31.12.2018 :	100.000	€uros
- Capitaux propres au 31.12.2018 :	4.793	€uros
- Chiffre d'affaires du dernier exercice clos au 31.12.2018 :	1.558.826	€uros
- Résultat du dernier exercice clos au 31.12.2018 :	15.975	€uros

Concernant la société SEMANTYS :

- Activité : société de services et de conseil en informatique		
- Quote-part du capital détenu :	85	%
- Valeur nominale des titres détenus :	2	€uros
- Capital social au 31.12.2018 :	50.000	€uros
- Capitaux propres au 31.12.2018 :	4.059.971	€uros
- Chiffre d'affaires du dernier exercice clos au 31.12.2018 :	3.493.937	€uros
- Résultat du dernier exercice clos au 31.12.2018 :	1.433.424	€uros

Concernant la société CATEP :

- Activité : société de services et de conseil en informatique		
- Quote-part du capital détenu :	100	%
- Valeur nominale des titres détenus :	200	€uros
- Capital social au 31.12.2018 :	100.000	€uros
- Capitaux propres au 31.12.2018 :	583.699	€uros
- Chiffre d'affaires du dernier exercice clos au 31.12.2018 :	3.808.890	€uros
- Résultat du dernier exercice clos au 31.12.2018 :	472.334	€uros

Concernant la société ASTEK INTERNATIONAL :

- Activité : société holding		
- Quote-part du capital détenu :	100	%
- Valeur nominale des titres détenus :	100	€uros
- Capital social au 31.12.2018 :	37.000	€uros
- Capitaux propres au 31.12.2018 :	392.504	€uros
- Chiffre d'affaires du dernier exercice clos au 31.12.2018 :	262.145	€uros

- Résultat du dernier exercice clos au 31.12.2018 : (89.337) €uros

Concernant la société ASTEK SHANGHAI INFORMATION TECHNOLOGY CO :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : NC
- Capital social : 123.709 €

La société ASTEK SHANGHAI INFORMATION TECHNOLOGY CO a enregistré, au 31 décembre 2018, un chiffre d'affaires de **2.504.587 €** pour un résultat net de **(211.720) €**.

Concernant la société ASTEK POLSKA :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 50 ZL
- Capital social : 50.000 ZL

La société ASTEK POLSKA a enregistré, au 31 décembre 2018, un chiffre d'affaires de **21.307.314 €** pour un résultat net de **856.088 €**.

Concernant la société ASTEK MAURITIUS LTD :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 20.084 Rps
- Capital social : 20.084.000 Rps

La société ASTEK MAURITIUS LTD a enregistré, au 31 décembre 2018, un chiffre d'affaires de **2.748.309 €** pour un résultat net de **222.597 €**.

Il est rappelé que la société ASTEK MAURITUS LTD détient 100% des titres de la société ASTEK Madagascar Sarlu.

Concernant la société ASTEK MADAGASCAR SARLU. :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 20.000 Ariani
- Capital social : 100.000 Ariani

La société ASTEK MADAGASCAR SARLU a enregistré, au 31 décembre 2018, un chiffre d'affaires de **78.873 €** pour un résultat net de **(50.982) €**.

Concernant la société ASTEK SERVICES LTD :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 1 Livre
- Capital social : 1.000 Livres

La société ASTEK SERVICES LTD a enregistré, au 31 décembre 2018, un chiffre d'affaires de **1.908.393 €** pour un résultat net de **286.273 €**.

Concernant la société VIA CONSULTANTS INFORMATIQUES (2000) INC :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 60 %
- Valeur nominale des titres détenus : NC CAN\$
- Capital social : NC CAN\$

La société VIA CONSULTANTS INFORMATIQUES (2000) INC a enregistré, au 31 décembre 2018, un chiffre d'affaires de **5.933.771 €** pour un résultat net de **447.797€**.

Concernant la société ASTEK QUEBEC INC :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 50 %
- Valeur nominale des titres détenus : 1 CAN\$
- Capital social : 100 CAN\$

La société ASTEK QUEBEC INC a enregistré, au 31 décembre 2018, un chiffre d'affaires de **813.421 €** pour un résultat net de **(159.008) €**.

Concernant la société ASTEK MIDDLE EAST IT :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 49 %
- Valeur nominale des titres détenus : 1.000 UAE
- Capital social : 300.000 UAE

La société ASTEK MIDDLE EAST IT a enregistré, au 31 décembre 2018, un chiffre d'affaires de **647.340 €** pour un résultat net de **(47.539) €**.

Concernant la société ASTEK TECHNOLOGY AUSTRALIA PTY LIMITED :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 1 AUS\$
- Capital social : 1 AUS\$

La société ASTEK TECHNOLOGY AUSTRALIA PTY LIMITED a enregistré, au 31 décembre 2018, un chiffre d'affaires de **666.938 €** pour un résultat net de **15.055 €**.

Concernant la société ASTEK SINGAPORE INNOVATION TECHNOLOGY PTE. LTD

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 1 SGD
- Capital social : 1 SGD

La société ASTEK SINGAPORE INNOVATION TECHNOLOGY PTE. LTD a enregistré, au 31 décembre 2018, un chiffre d'affaires de **1.392.496 €** pour un résultat net de **46.972 €**.

Concernant la société ASTEK MALAYSIA SERVICES SDN. BHD

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 1 RM
- Capital social : 1 RM

La société ASTEK MALAYSIA SERVICES SDN. BHD a enregistré, au 31 décembre 2018, un chiffre d'affaires de **516.691 €** pour un résultat net de **36.149 €**.

Concernant la société ASTEK INNOVATION IBERIA S.L.U. :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 100 €
- Capital social : 3.000 €

La société ASTEK INNOVATION IBERIA S.L.U. a enregistré, au 31 décembre 2018, un chiffre d'affaires de **87.678 €** pour un résultat net de **(144.448) €**.

Concernant la société ASTEK (Belgique) :

- Activité : société de services et de conseil en informatique
- Quote-part du capital détenu : 99,83 %
- Valeur nominale des titres détenus : 100 Euros

La société ASTEK (Belgique) a enregistré, au 31 décembre 2018, un chiffre d'affaires de 0 € et un résultat de (8.423) €.

Concernant la société ASTEK SUISSE :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 99 %
- Valeur nominale des titres détenus : 100 CHF
- Capital social : 100.000 CHF

La société ASTEK SUISSE n'a aujourd'hui plus aucune activité.

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 12 décembre 2016, il a été procédé à la dissolution de la société ASTEK SUISSE et à la nomination de la fiduciaire COFIGEN S.A. en qualité de Liquidateur amiable.

Concernant la société ASTEK VIETNAM :

- Activité : prestations de services et ingénierie en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Capital social : 3.200.000.000 Vietnam dongs 200.000 US\$

La société ASTEK Viet-Nam n'a plus à ce jour aucune activité.

Concernant la société d'ASTEK SERVICIOS DE CONSULTARIAT ESPANA S.L.

- Activité : société de services et de conseil en informatique
- Quote-part du capital détenu : 100 %
- Valeur nominale des titres détenus : 50 Euros

La société ASTEK SERVICIOS DE CONSULTARIAT ESPANA S.L. est en sommeil et n'a aujourd'hui plus aucune activité ni aucun salarié.

Concernant la société ASTEK SERVICIOS DE CONSULTORIA AMERICA LATINA :

- Activité : société de services et de conseil en informatique
- Quote-part du capital détenu : 99 %
- Valeur nominale des titres détenus : 1 peso

La société ASTEK SERVICIOS DE CONSULTORIA AMERICA LATINA est en sommeil et n'a aujourd'hui plus aucune activité ni aucun salarié.

II - Evénements important survenus dans le Groupe au cours de l'exercice.

➤ Dissolution sans liquidation de la société AXONES

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} décembre 2017, il a été procédé à la dissolution sans liquidation de la société AXONES. La dissolution sans liquidation de la société AXONES a entraîné la transmission universelle de son patrimoine au profit de la société (groupe) astek, Associé Unique, en date du 2 janvier 2018, avec un effet fiscal rétroactif.

➤ Immatriculation d'une nouvelle filiale à Madagascar

Le 05 avril 2018, la société ASTEK MAURITIUS LTD, détenue par la société ASTEK INTERNATIONAL, a procédé à l'immatriculation d'une nouvelle filiale à Madagascar, sise Bureau n°03 Immeuble JACARANDA Ambatonakanga, 101 Antananarivo (Madagascar) et dénommée ASTEK MADAGASCAR SARLU.

L'objectif de cette implantation est de renforcer encore la position de la société ASTEK MAURITIUS LTD dans la région « Océan Indien ».

III - Evènements importants survenus dans le Groupe entre la date de clôture de l'exercice et la date de l'Assemblée

➤ Immatriculation d'une nouvelle filiale à Hong-Kong

Le 03 janvier 2019, la société ASTEK INTERNATIONAL a procédé à l'immatriculation d'une nouvelle filiale à Hong-Kong, sise Office 4, 10/F Kwan Chart – Tower n°6 – Tonnochy Road Wanchai – Hong Kong et dénommée ASTEK HONG-KONG INNOVATION TECHNOLOGY PTE LIMITED.

L'objectif de cette implantation est de confirmer la présence de la société ASTEK sur le marché chinois.

IV - Activité de la société en matière de recherche et de développement

Au regard de la thématique du Crédit Impôt Recherche, la société (groupe) astek a mandaté un cabinet en étroite collaboration avec des experts scientifiques pour identifier des projets éligibles.

Les dépenses allouées au niveau du Groupe s'élèvent à **5.812 K Euros**. La créance d'impôt correspondante est de **1.638 K Euros**.

V - Evolution prévisible et perspectives d'avenir du Groupe

Dans un contexte extrêmement concurrentiel, les perspectives restent néanmoins bonnes sur notre secteur d'activité, avec un espoir de croissance fort.

Il est par ailleurs rappelé que dans le cadre de son plan stratégique « CAP 2019 », le Groupe ASTEK s'est fixé l'objectif de croître de façon significative (en France et à l'international), notamment à l'aide d'opérations de croissance externe (acquisitions).

Enfin, vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leur mission tant au niveau de notre Société qu'à celui du Groupe ASTEK.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont proposées, et plus particulièrement les comptes consolidés conformément aux articles L.225-100 et L.233-16 du Code de Commerce.

Julien GAVALDON
Président du Directoire



(groupe) astek
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 423.250 €uros
Siège social : 77/81 Ter rue Marcel Dassault
Les Patios – Bâtiment D
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
489 800 805 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE
EN DATE DU 24 JUIN 2019

[.../...]

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, décide d'affecter au compte « report à nouveau » le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, d'un montant de **2.943.335 €uros**.

Après affectation le compte, le compte « report à nouveau » est porté de **26.070.564 €uros** à **29.013.899 €uros**.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<u>EXERCICE</u>	<u>DIVIDENDE PAR ACTION</u>	<u>ELIGIBLE A L'ABATTEMENT</u>	<u>NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT</u>	<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>
2015	0 €uro	n/a	n/a	500.000
2016	0 €uro	n/a	n/a	500.000
2017	0 euro	n/a	n/a	492.000

Résolution ADOPTÉE à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés
326.260 voix POUR
0 voix CONTRE
0 voix ABSTENTION

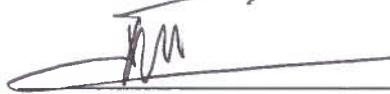
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Résolution ADOPTÉE à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés
326.260 voix POUR
0 voix CONTRE
0 voix ABSTENTION

[.../...]

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Julien GAVALDON
Président du Directoire